

Faire une pré-réservation d'une salle municipale

Retrouvez les conditions d'attributions, les démarches ainsi que les pièces à fournir afin de pré-réserver une salle municipale.



Pour votre bonne information, la pré-demande de salle municipale ne vaut pas acceptation. **Vous pouvez compléter un formulaire directement en ligne sur le portail citoyen de la Ville en cliquant ICI.**
(<https://formulaires.mesdemarches.labaule.fr/reservation-d-une-salle-communale/pre-reservation-de-salle/?cancelurl=https%3A//mesdemarches.labaule.fr/>)

Conditions d'attribution

- › Etre résidents Baulois ou non Baulois ;
- › Être une association ou un organisme ayant 1 an minimum d'existence.

Démarches

- › Consulter le Service Relation Citoyens – Vie associative pour connaître les disponibilités des salles ;
- › faire une demande via les formulaires de pré-réservation dans les pièces à fournir [ou en remplissant le formulaire en ligne sur le Portail citoyen de la Ville en cliquant ICI](https://formulaires.mesdemarches.labaule.fr/reservation-d-une-salle-communale/pre-reservation-de-salle/?cancelurl=https%3A//mesdemarches.labaule.fr/)
(<https://formulaires.mesdemarches.labaule.fr/reservation-d-une-salle-communale/pre-reservation-de-salle/?cancelurl=https%3A//mesdemarches.labaule.fr/>) ;
- › envoi par la Ville d'un accusé de réception par courriel de la pré-réservation ;
- › transmettre une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité.

Les demandes doivent être adressées au minimum 30 jours avant la date souhaitée. Tous les champs des imprimés doivent être dûment complétés pour la bonne prise en compte et l'analyse de votre demande pré-réservation.

Pièces à fournir

- > Les formulaires de pré-réservation de la salle à télécharger ci-contre ;
- > l'attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité, précisant le nom de la salle, la date d'occupation et l'horaire exacte de l'animation en question ;
- > le protocole sanitaire en vigueur (signature obligatoire) ;
- > la notice d'utilisation de la salle (signature obligatoire) ;
- > le plan d'aménagement de la salle ;
- > le dossier de sécurité de l'animation.
- > Le règlement intérieur d'utilisation des salles municipales à la Baule-Escoublac dûment signé

Fil infos



SANTÉ, SOLIDARITÉS, SPORT
Journée bauloise de l'inclusion : L'olympisme pour tous !



SPORT
Les porteurs de La Baule-Escoublac connus



SPORT
Abandon de Sébastien Rogues à la Transat Jacques Vabre : La Ville lui apporte son soutien plein et entier

VILLE DE
La Baule
ESCOUBLAC

VILLE DE LA BAULE
Ville de La Baule Escoublac
Hôtel de Ville
7, avenue Olivier Guichard
44500 La Baule-Escoublac

📞 02 51 75 75 75

